

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021

N° 2021-115

Approbation des
décisions modificatives
n°1 du budget principal
et des budgets annexes
de l'Eau et de
l'Assainissement

Le 13 octobre 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 97, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : M. Bülent KILICPARLAR, Mme Marie-Paule MERLET, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Frédéric BLANC (suppléant de Mme Marie-Laure FRIEZ)
M. Hervé UHL (suppléant de Mme Corinne AYMONIER)
Mme Danielle IDELON (suppléante de M. Jean-Pierre CNUDE)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Eric KOEBERLÉ Vice-président - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Pierre FIETIER Conseiller communautaire délégué
M. Laurent DEMESY Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Maryline MORALLET 1ère Vice-présidente
M. Gérard LORIDAT (Bavilliers) - mandataire : Mme Mathilde REGNAUD (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG (Belfort)
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont) - mandataire : M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans)
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
M. Thierry PATTE (Banvillars)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Châtenois-les-forges)
M. Sylvain RONZANI (Larivière)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)

Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente- suppléé(e)
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - suppléé(e)
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAVEY

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h23.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/CM
Code matière : 7.1

Objet : Approbation des décisions modificatives n°1 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

La décision budgétaire modificative présentée ci-dessous prend en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le présent rapport résume les informations financières présentées dans la maquette budgétaire qui est transmise en annexe.

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

Parmi les mesures gouvernementales destinées à atténuer l'impact de la COVID sur les finances des collectivités locales, l'article 21 de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 (LFR 3) a institué un mécanisme garantissant aux communes et aux EPCI que leurs ressources fiscales et domaniales ne seront pas inférieures en 2020 à la moyenne de celles perçues entre 2017 et 2019. Si tel était le cas, l'État s'engageait à compenser ce manque à gagner par le versement d'une dotation égale à la différence.

Au titre de ce fond, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a perçu la somme de 330 K€ de manière automatisée à la fin de l'exercice 2020. Ce versement représentait un acompte prévisionnel de 50 % du montant final, montant qui serait calculé sur la base des comptes définitifs 2020.

Aussi, le Budget 2021 incluait de manière prévisionnelle une recette de même montant.

Les montants définitifs de ce mécanisme au titre de 2020 ont depuis été publiés (*arrêté du 11 juin 2021 pris en application de l'article 21 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution définitive de la dotation mentionnée au I de l'article 21 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020*).

Grand Belfort Communauté d'Agglomération se révèle non éligible à ce fonds et, comme d'autres collectivités, doit restituer le montant perçu en 2020.

Compte tenu de la recette encaissée en 2020 et de la prévision de recettes 2021, les conséquences budgétaires consistent à la fois en une dépense nouvelle afin de rembourser le « trop-perçu » mais aussi en une baisse de recette, chacune de 330 K €.

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les ajustements des recettes réelles de fonctionnement se traduisent par une diminution de 237 K€ se détaillant ainsi qu'il suit :

- - 272 K€ de dotations (chapitre 74) dont :
 - o - 330 K€ liés au fonds de garantie COVID (cf supra).
 - o - 100 K€ en raison d'une actualisation du financement par l'ANRU pour 2021.
 - o + 169 K€ résultant de l'actualisation des compensations versées par l'Etat au titre de la fiscalité des entreprises.

- + 35 K€ (chapitre 77) de recettes exceptionnelles au titre de la constatation de recettes encaissées sur divers contentieux.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent faiblement de 7,5 K€, dont les facteurs principaux sont :

- + 330 K€ liés au fonds de garantie COVID (cf. supra)
- + 60 K€ de dépenses prévisionnelles liées à la situation sanitaire (dont les frais générés par la tenue des assemblées communautaires)
- - 59 K€ en raison de la diminution de la provision pour créances douteuses créée au Budget Primitif suite au rapport traitant des créances irrécouvrables
- -347 K€ suite à l'actualisation des dépenses liées au FPIC permise par la notification définitive de la dépense à la charge de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sur 2021 ainsi que l'application de la délibération 2021-88 du 15 juillet 2021

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Des recettes d'investissement nouvelles sont inscrites pour un montant de 90 K€ (- 50 K€ liés à l'ajustement d'une subvention Agence de l'Eau et + 140 K€ suite à des notifications de versements sur le projet Eco Campus).

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 430 K€. Ceci s'explique principalement par la modification du projet relatif à l'implantation d'une station à Hydrogène destinée aux transports en communs prévue sur le site des 3 réseaux à Danjoutin. Le Budget Primitif 2021 incluait une participation financière de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au travers l'acquisition du bâtiment DEKRA. L'avancement de ce projet se traduirait par une intervention financière de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sous une autre forme et qui fera l'objet de prochaines présentations (aménagement extérieurs...).

Les autres modifications budgétaires s'opèrent à budget constat.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	-237 239,00 €
Total des recettes de fonctionnement	-237 239,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	4 700,00 €
Atténuation de produits	-342 211,00 €
Charges exceptionnelles	330 024,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	-7 487,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-229 752,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	90 646,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-229 752,00 €
Total des recettes d'investissement	-139 106,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-430 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	-430 000,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-290 894,00 €

Il résulte des inscriptions proposées une diminution du besoin de financement (emprunt) de 290 894 €.

II. Budget Annexe de l'Eau

Les modifications apportées portent uniquement sur la prise en compte et l'actualisation des provisions budgétaires ainsi que sur l'ajustement des dépenses d'investissement. Ces modifications s'opèrent à budget constant.

1. Section de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement ne sont pas modifiées.
- Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 170 K€ dont :
 - + 40 K€ afin de financer les créances irrécouvrables faisant l'objet d'un rapport spécifique
 - - 210 K€ de diminution de la provision créée au Budget Primitif

2. Section d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement ne sont pas modifiées
- Les dépenses réelles d'investissement sont ajustées de manière prévisionnelle à + 170 K€ en prévision de travaux diffus (décalage de travaux entre l'année 2020 et l'année 2021).

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-170 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	-170 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	170 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	170 000,00 €
Total des recettes d'investissement	170 000,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	170 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	170 000,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne fait apparaître aucun besoin de financement nouveau sur ce budget annexe.

III. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement ne sont pas modifiées.
- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 95 K€ afin d'assurer le financement des créances irrécouvrables suite à la délibération sur les créances

irrécouvrables 2021.

2. Section d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement ne connaissent pas de modifications
- Les dépenses réelles d'investissement sont ajustées à – 95 K€ au regard de la consommation des crédits de l'exercice.

3. Opérations d'ordre

Une inscription supplémentaire de 65 K€ est nécessaire pour permettre la prise en compte des dépenses d'amortissement. Ces opérations sont équilibrées en dépense et en recette au chapitre 041.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	95 000,00 €
Opérations d'ordre	64 870,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	159 870,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-159 870,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Opérations d'ordre	64 870,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-159 870,00 €
Total des recettes d'investissement	-95 000,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-95 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	-95 000,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne fait apparaître aucun besoin de financement nouveau sur le budget annexe de l'Assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

d'approuver les diminutions de provisions pour risques d'impayés :

- sur le budget principal, à hauteur de 59 300 € (cinquante neuf mille trois cents euros),
- sur le budget annexe de l'eau de 210 000 € (deux cent dix mille euros).

Pour-75-12-4-	84	
Contre	0	
Suffrages exprimés	84	
Abstentions	6	M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 13 octobre 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 octobre 2021
Date de télétransmission : 19 octobre 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20211013-lmc17204A-BF-1-1